



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
LAC D'AIGUEBELETTE

Conseil communautaire du jeudi 20 juillet 2017

Compte-rendu de séance

Sous la Présidence de Denis GUILLERMARD,

Présents : MMES MRS ANGELINO. BEZAT. BOIS. CHEVALIER. COUTAZ. FAUGE. FAVREAU. GAUTIER. GIRARD. GRIMONET. GROS. GUICHERD. GUILLERMARD. JULIEN. LEFRANCQ. MARCHAND. MARTIN. PERMEZEL. PERRIER. PLOUZEAU. SCHWARTZ. TOUIHRAT. WEIBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : BELLEMIN (Pouvoir FAUGE). DURET (Pouvoir GRIMONET). TAVEL (Pouvoir GROS).

Secrétaire de séance : Ludovic AYOT, Directeur CCLA

Le Président ouvre la séance à 19h00 au sein de la Maison du lac d'Aiguebelette.

1. Culture – Convention DRAC

A la demande de Stéphanie WEIBEL, la compagnie « Les petits détournements » et Mme Nathalie THOMAS ont été invités à présenter au conseil communautaire les actions réalisées ou programmées sur le territoire dans le cadre de la convention établie avec la DRAC.

« Petits détournements » :

- Francis THEVENIN et Gaël LEFEVRE exposent les éléments suivants :
- La compagnie existe depuis 8 ans
- ¾ des interventions prévues au titre de la convention ont été réalisées. Le reste des actions à réaliser sera programmé entre septembre et novembre.
- Leurs interventions ont été déclinées autour de 4 volets :
 - Volet 1 – Médiation avec les enfants des écoles => Présenter et assister à la création d'un spectacle. Cette action a reçu un accueil très favorables de la part

des enseignants au regard des valeurs véhiculées (effort créatif, apprentissage de l'échec, recommencer, confrontation au public etc....)

- Volet 2- Création de spectacles avec des groupes amateurs – Appréhender la mise en scène de spectacles (Travail avec les scolaires dans le cadre des TAP, travail avec des adultes, travail avec l'AEL....).
- Volet 3 – Travail sur la manufacture sonore => Création d'instruments avec des objets récupérés + Initiation au solfège (Visite par les écoles, l'AEL, le multi-accueil, l'EPHAD, le collège et séance tout public).
- Volet 4 – Représentations de la compagnie
Un spectacle a eu lieu lors de la Sportivale. Reste deux représentations à venir.

Nathalie THOMAS (Conteuse) et Jean-Marc CUJEL (percussionniste) :

Leur intervention est programmée du 1^{er} septembre au 9 octobre. 39 jours sur le thème de la « Traversée ».

Ils iront au contact de la population en dormant à la belle étoile dans les communes du territoire (un calendrier sera arrêté). L'idée sera de créer des temps de partage avec la population, les visiteurs... autour du conte et du geste artistique (Musique, Percussion, Danse,...). Le fondement de la démarche est à la fois de mettre en avant l'enrichissement et la création qui peuvent naître de la rencontre et du partage, et de faire prendre conscience que le geste artistique est accessible à tous.

2. Approbation CR conseils du 17 mai et 22 juin 2017

- ▶ Adoption à l'unanimité des membres du conseil, des comptes rendus des séances du 17 mai et 22 avril.

3. Culture – Parcours artistiques (Information)

Stéphanie WEIBEL, Vice-Présidente en charge de la culture, informe le conseil qu'il a bien été validé au sein du SMAPS, le fait que la CCLA puisse porter directement un programme d'actions (3 projets) au titre de la convention sur les « parcours artistiques » pour un montant total de 10 500 €.

Il est souligné la difficulté d'aboutir à cet accord compte-tenu de la position exprimée par les services du SMAPS.

4. Agence économique régionale - Création d'une antenne départementale (Information)

Denis GUILLERMARD, Président de la CCLA, informe le conseil des éléments suivants :

Contexte :

La loi NOTRe confère aux Régions la compétence du développement économique et la mission d'organiser les interventions des collectivités territoriales et de leurs groupements en la matière. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a établi à cette fin, un Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe le cadre de ces différentes interventions.

Le Conseil régional est seul compétent à partir du 1er janvier 2016 pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la Région.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie régionale, la Région a décidé de réorganiser son action afin que l'ensemble des typologies d'entreprises (porteurs de projets et créateurs d'entreprises, exploitants agricoles et forestiers, TPE, PME, grands groupes etc...) puisse trouver l'accompagnement nécessaire à la diversité des projets de développement.

Dans l'objectif d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble de ses actions économiques, la Région a créé le 16 janvier 2017, une nouvelle agence économique régionale (Auvergne Rhône-Alpes Entreprises ARAE).

Par ailleurs, afin de conserver un lien avec ses territoires et leurs entreprises, il a été validé le principe du maintien d'antennes déconcentrées sur les départements.

Le conseil départemental de la Savoie a émis un avis favorable à cette proposition qui s'est traduite par la création d'une antenne départementale dotée de la personnalité juridique. Sa gouvernance s'appuiera sur un comité de développement territorial qui arrêtera un programme d'actions annuel conforme au plan d'actions et de stratégie de la région et tenant compte des attentes des collectivités et EPCI membres.

Les acteurs publics partenaires de cette antenne (hors Région et Département) sont les suivants :

Cœur de Savoie, Tarentaise Vanoise, Chambéry Grand lac, Pays de Maurienne, Chambéry Métropole, SMAPS.

Celle-ci sera financée par la Région pour 50% et le Département et les collectivités de Savoie pour 50%.

Concernant plus particulièrement l'Avant-Pays Savoyard, il a été convenu qu'au 1er janvier 2018, Marie PAYART actuellement chargée de mission Economie au SMAPS serait mise à disposition de l'antenne départementale. Elle poursuivra donc ses missions d'assistance et de veille économique pour l'APS mais en étant salariée de l'Agence économique régionale.

Marie PAYART sera en congés maternité du 1er août au 1er janvier. Le SMAPS a prévu de la remplacer sur cette période de 6 mois. Denis GUILLERMARD fait valoir qu'il était opposé à ce remplacement le considérant comme inutile compte-tenu de la durée limitée de

l'absence et du temps nécessaire à la prise en main des dossiers. Cet avis n'a pas été pris en compte par le syndicat.

D'un point de vue financier, le budget annuel de l'antenne est estimé à 3 082 000 € avec une contribution du SMAPS estimé à 20 000 €.

Par ailleurs, il est à noter qu'en séance de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) de la Savoie du 9 mai dernier, a été approuvée sous l'impulsion des communautés d'agglomération Chambéry Métropole –Cœur des Bauges et Grand Lac (lac du Bourget), la création du Syndicat Mixte « Chambéry Grand Lac Economie ».

Ce syndicat mixte fermé est donc la fusion entre le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la promotion du Parc technologique du Bourget du Lac et du Syndicat Mixte Savoie Hexapole.

Il sera un interlocuteur important de l'agence économique régional et un membre de l'antenne départementale comme évoqué ci-avant.

Lors de cette séance, Dominique DORD, Président de la CA Grand Lac a informé les membres présents que ce projet prévoyait la création d'une structure plus large intégrant l'Avant-Pays savoyard et la Combe de Savoie mais que les élus de ces territoires n'avaient pas souhaité s'inscrire dans ce projet.

Denis GUILLERMARD fait remarquer au conseil communautaire qu'aucune information relative à cette initiative n'avait été portée à sa connaissance et que cette position semble avoir été adoptée sans concertation préalable au sein du SMAPS.

5. SMAPS - Gouvernance (Information)

Denis GUILLERMARD informe le conseil qu'un certain nombre de difficultés rencontrées entre le SMAPS et les communautés de communes dans la mise en œuvre de projets ou procédures, ainsi que les questions relevant des missions du SMAPS et de sa gouvernance, ont conduit les trois présidents de communautés de communes (CCLA, CCVG, CCY) à vouloir se réunir pour évoquer cette situation.

Une réunion sera donc programmée dans les prochains jours afin de dresser un constat des problèmes rencontrés, exprimer les attentes communes et évoquer les évolutions souhaitées.

A l'issue, une note synthétisant ces éléments sera remise au Président du SMAPS.

6. Programme d'actions TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) – Information / Point d'avancement

Ludovic AYOT présente au conseil le point d'avancement des actions portées par la CCLA :

Une convention TEPCV a été signée entre l'Etat et le SMAPS pour mettre en œuvre un programme d'actions visant à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes pouvant contribuer à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

A l'échelle de l'APS, le montant total des actions retenues est de 667 500 € HT dont 580 000 € HT d'actions sous maîtrise d'ouvrage CCLA.

	TEPCV		
	Dépenses	Recettes	
		ETAT / TEPCV	
1. Incitation à la mobilité active et promotion des modes doux	420 000 €	300 000 €	71%
1.1 Poursuite du bouclage cyclable et piétonnier autour du lac	320 000 €	227 200 €	
1.2 Création d'une liaison cyclable entre les communes d'Ayn et Dullin et les pôles de transport collectif	20 000 €	14 200 €	
1.3 Création et promotion d'un parcours de découverte du territoire en vélo à assistance électrique	20 000 €	14 200 €	
1.4 Acquisition de vélos à assistance électrique	60 000 €	44 400 €	
2. Mise en place d'une navette de transport collectif électrique	40 000 €	32 000 €	80%
3. Acquisition d'une embarcation à motorisation électrique	30 000 €	24 000 €	80%
4. Incitation au report modal: Renforcement du parc de stationnement vélo et mise en place de box sécurisés	90 000 €	72 000 €	80%
4.1 Mise en place de box vélos	45 000 €	36 000 €	
4.2 Augmentation du parc de stationnement pour vélos et mise en place de bornes de recharge électrique pour VAE	45 000 €	36 000 €	
SOUS TOTAL	580 000 €	428 000 €	74%

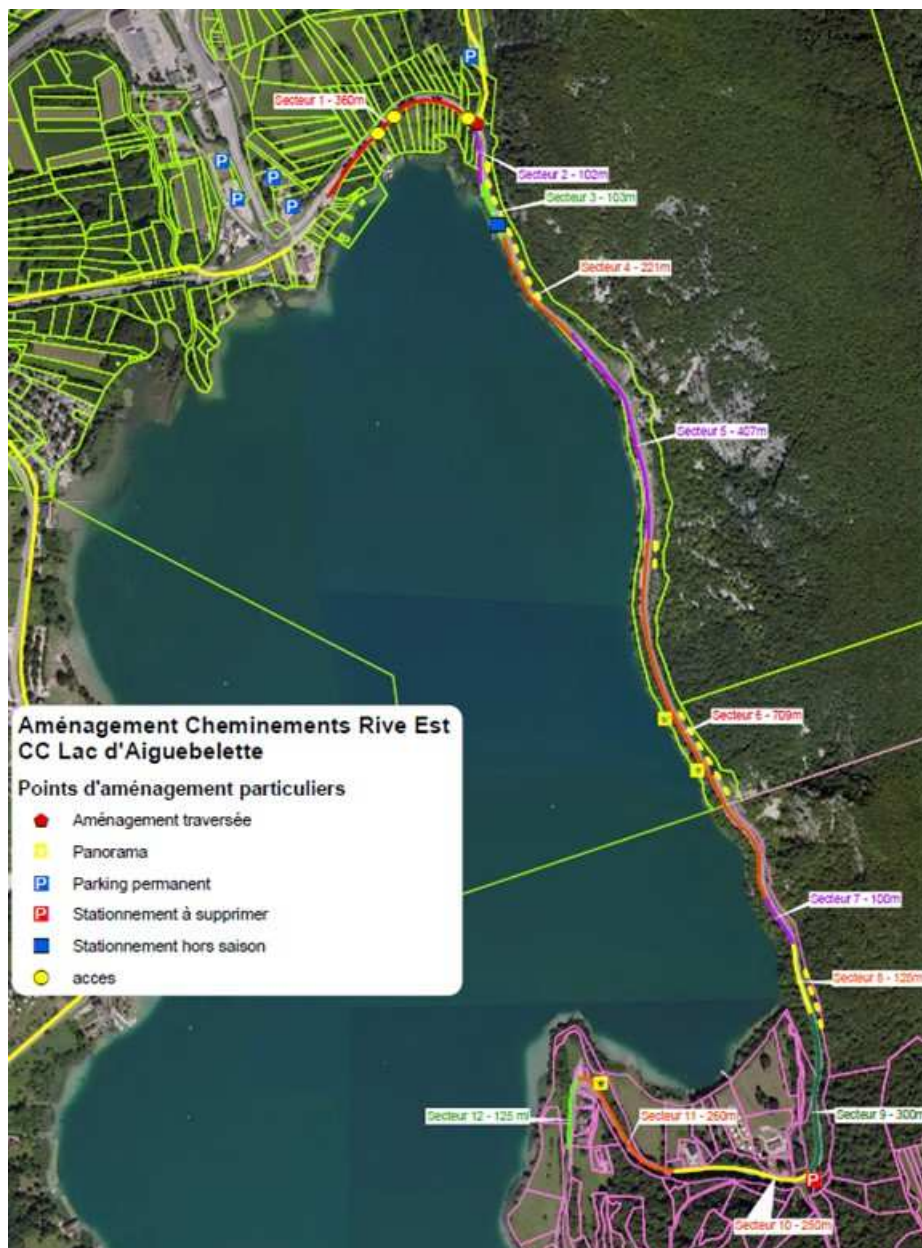
► **ACTION 1 : Incitation à la mobilité active et promotion des modes déplacement doux**

Opération 1.1 : Poursuite du bouclage cyclable et piétonnier autour du lac

Secteur rive Est :

Le Département a donné son accord à la CCLA pour réaliser un aménagement en rive Est du lac permettant de :

- Créer un cheminement dédié et sécurisé piétons et vélos depuis la Maison du lac jusqu'à la Combe Aiguebelette,
- Empêcher le stationnement tout le long de la rive Est,
- Mettre en place des dispositifs de réduction des vitesses type « chicanes » avec sécurisation des passages cyclos,
- Aménager / Sécuriser la traversée de la RD au niveau du Gua en direction du centre AREA,
- Réduire la largeur de voirie à 5,50 m sur tout le linéaire concerné.



Celui-ci est prêt à prendre en charge toutes les opérations de curage de fossés voire de création de fossés côté montagne pour éviter le report du stationnement ainsi qu'une reprise du marquage au sol.

Le Département demande à la CCLA d'intégrer dans le projet, la mise en place d'une signalétique rappelant le danger d'éboulement au droit des secteurs présentant encore des risques supérieurs à « Faible ».

L'aménagement prévu sera du même type que celui déjà réalisé en rive Ouest par le Département (Glissière béton coulé sur place avec lisse) avec quelques adaptations suivant les secteurs.

Le revêtement sera en enrobé depuis le raccordement au secteur de Cusina jusqu'au Gua pour assurer une continuité avec l'aménagement existant et ensuite inciter les cyclistes voulant accéder à Novalaise à passer par la voie d'accès au centre AREA puis par Nances « les Bellemins ». Au-delà, le revêtement sera de type matériaux fins naturels.

Certaines zones intégreront des contrôles d'accès pour permettre le stationnement de véhicules de services notamment (ex : Tour d'arrivée aviron). Celles-ci pourront par ailleurs rester accessibles hors saison.

Secteur d'Aiguebelette-le-Lac :

L'opération intègre simplement la reprise des enrobés du cheminement piéton déjà existant avec pose d'une bordure.

Secteur Lépin-le-Lac :

L'opération intègre la reprise du cheminement entre le Gué des planches et la plage de Lépin-le-Lac avec une sécurisation par rapport à la voie SNCF.

Au-delà, en direction du chef-lieu de Lépin-le-Lac le passage du camping du Curtelet, du ruisseau puis des propriétés privées apparaît assez délicat compte-tenu du contexte foncier, des aménagements existants, de la proximité de la voie SNCF.

Les études d'Avant-Projet ont été lancées avec ce jour, une campagne de levé topographique par drone.

Calendrier : Consultation des entreprises fin septembre, attribution du marché en novembre et commande avant le 31 décembre (obligation TEPCV) pour une réalisation hiver-printemps 2018.

Opération 1.2 : Création d'une liaison cyclable entre les communes d'Ayn et Dullin et les pôles de transport collectif

Dans l'instant, le groupe de travail ne s'est pas réuni pour travailler sur le projet.

Opération 1.3 : Création et promotion d'un parcours de découverte du territoire en vélo à assistance électrique

Opération 1.4 : Achat de 20 VAE

Une réunion a été organisée fin mai en présence de Sarah XUEREB (ATD 73) pour faire le point sur les expériences déjà menées sur d'autres territoires en matière de valorisation du VAE dans une approche notamment touristique qui paraît particulièrement pertinente pour le territoire compte-tenu des contraintes topographiques et qui est en phase avec l'explosion de la pratique.

Plusieurs éléments sont à prendre en compte :

- La gestion du parc de VAE et la maintenance technique
- Le mode de mise à disposition / location afin de favoriser leur utilisation
- L'offre de parcours VAE et les partenariats à développer avec les prestataires touristiques du territoire pour construire cette offre + la promotion
- La sécurité vis-à-vis de vol => Dispositifs de stationnement sécurisé et/ou partenariats avec les acteurs locaux (commerçants, prestataires etc...)
- La cible client et le type de VAE

Par ailleurs, le groupe de travail a souhaité étudier deux approches :

- Valorisation touristique, telle que rappelée ci-dessus
- Population locale = Permettre aux habitants du territoire de tester le VAE pour leur déplacements sur le territoire, voire favoriser l'intermodalité (Accès gare, point de départ transport collectif ou co-voiturage).

Une nouvelle réunion sera organisée début septembre pour :

- Poursuivre les réflexions sur ces deux axes et avancer sur le mode de gestion du parc VAE
- Construire un cahier des charges pour l'acquisition de 20 VAE type VTC.

► ACTION 2. Mise en place d'une navette de transport collectif électrique

Comme évoqué, cette action sera abandonnée compte-tenu dans l'instant, de l'arrêt du dispositif « navette estivale » et d'autre part le coût d'acquisition d'un véhicule qui a été sous-estimé par rapport au prix du marché (>90 000 € HT).

Remarques :

- L'abandon de cette action ne remet pas en question le financement des autres actions.
- La possibilité d'établir un avenant à la convention TEPCV et donc de modifier l'action semblerait envisageable mais n'est pas confirmée. Dans cette hypothèse, il sera proposé de remplacer l'action initiale par l'achat d'un véhicule électrique affecté aux missions de ramassage des déchets par les services de la CCLA (PM – La CCLA a déjà budgété l'acquisition d'un véhicule utilitaire dédié à cette fonction).

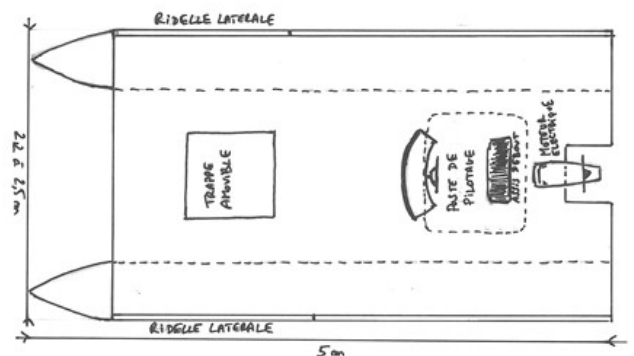
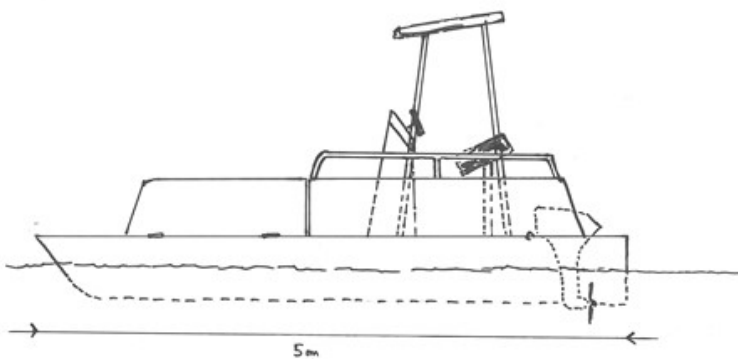


► **ACTION 3 : Acquisition d'un bateau à motorisation électrique**

L'action porte sur l'achat d'un bateau électrique en remplacement de l'embarcation à motorisation thermique utilisée par les services de la CCLA et les gardes de la réserve pour les missions de surveillance, contrôle, suivi scientifique et maintenance technique sur le lac.

Un cahier des charges a été rédigé pour l'achat d'une embarcation type catamaran coque aluminium équipée d'une motorisation électrique équivalente à 20 CV thermique. Quatre sociétés spécialisées ont été consultées :

- Drivet Bateaux (73 Bourget du lac)
- Alizée Electronic (04 Gréoux les Bains)
- Naviwatt (56 Arzon)
- Cap Vert Loisirs (74)



Le retour des offres est prévu pour le 15 septembre prochain.

► **ACTION 4 : Incitation au report modal: Renforcement du parc de stationnement vélo et mise en place de box sécurisés**

4.1 Mise en place de box vélos

4.2 Augmentation du parc de stationnement pour vélos et mise en place de bornes de recharge électrique pour VAE

Le groupe de travail doit se réunir début septembre pour identifier les points d'implantation des box à vélos et faire le point sur l'installation des équipements des dispositifs de stationnement classique.

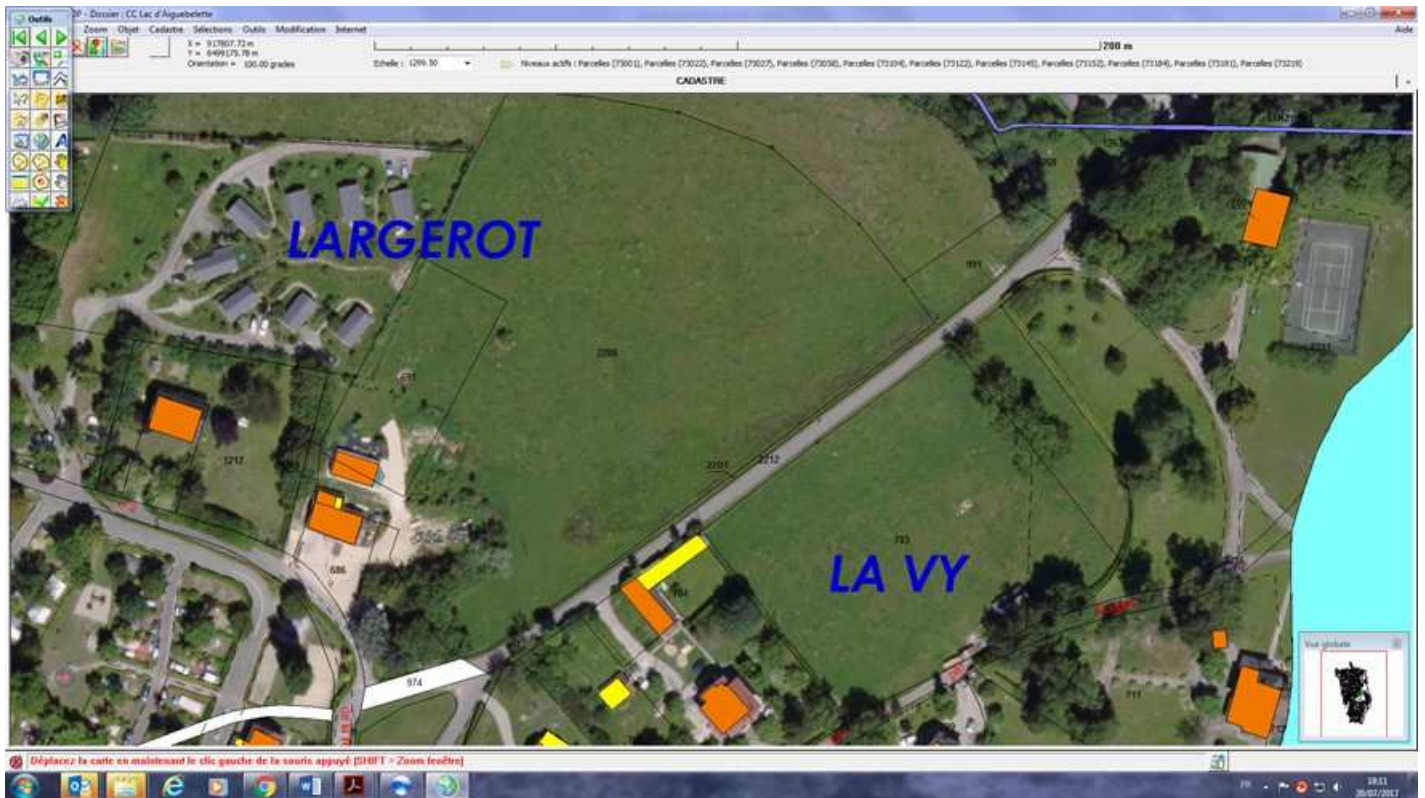
En parallèle, le SMAPS coordonne l'élaboration d'un cahier des charges pour l'achat des box dans le cadre d'un groupement de commandes passé avec la CC de Yenne.

7. Camping du Sougey - Projet Huttoxia et propriété des parcelles mises à disposition (Information)

Ludovic AYOT rappelle au conseil communautaire que le bail commercial établi avec la société Huttoxia, intègre la mise à disposition des parcelles A2208 (13721 m²) et A2207 (127 m²) au titre d'un bail emphytéotique à passer entre la CCLA et la commune de St-Alban de Montbel. En 2007, la parcelle A 692 propriété du SMALA puis de la CCLA à partir de 2004 a été décomposée en deux parcelles A 2208 et A 2207.

La parcelle A 2207 a été cédée à titre gratuit par la CCLA à la commune de de St-Alban dans le cadre d'un projet d'élargissement de la voirie permettant d'accéder au Syndicat des Eaux du Thiers.

Après vérification des titres de propriété, il s'avère que les données cadastrales sont erronées et que les services fiscaux se sont trompés lors de l'affectation de la propriété de ces parcelles (A 2207 et A 2208 identifiées en tant que propriété de la commune de St-Alban de Montbel). La parcelle A 2208 est donc bien propriété de la CCLA.



Dans ce contexte :

- Un avenant au bail commercial devra être établi afin de modifier la propriété de la parcelle A2208 et de retirer la parcelle A2207.
- La taxe d'aménagement sera perçue par la CCLA et non par la commune de St-Alban de Montbel

8. Signalétique touristique - Panneaux non réglementaires (Information)

Annick CHEVALIER, Vice-Présidente en charge du tourisme rappelle au conseil communautaire que la CCLA a réalisé en 2014 un schéma directeur de la signalétique touristique qui s'est traduit par :

- La reprise la Signalétique d'Information Locale (SIL)
- L'installation de nouveaux Relais Information Services (RIS)
- La mise en place d'un panneau d'information électronique
- La suppression des panneaux non réglementaires, notamment des pré-enseignes

Depuis plusieurs mois, il est constaté l'apparition de nouveaux panneaux publicitaires (pré-enseignes) autour du lac dont la plupart sont « illégaux ».

A cet effet, une rencontre a été organisée avec les services de la DDT (M. Cuzelin et Lanfrey) pour faire le point sur la réglementation en vigueur, la situation autour du lac et les mesures possibles pour éviter une prolifération de ces panneaux.

A l'issue, il a été décidé d'organiser cet automne, une réunion avec les acteurs touristiques concernés afin de rappeler la réglementation en vigueur et les démarches déjà engagées. Par ailleurs, Annick CHEVALIER souligne que la question de la mise en place d'une politique spécifique en matière de signalétique touristique sera abordée dans le cadre du travail d'élaboration d'une stratégie de développement touristique à l'échelle du Pays du lac d'Aiguebelette.

9. Animation – « La grande traversée » (Information)

Dans le cadre des journées européennes du patrimoine, Stéphanie WEIBEL rappelle l'organisation par la CCLA, du 15 et 17 septembre prochain de la « Grande traversée ».

Cette manifestation qui allie temps culturels, festifs et sportifs est construite sur le thème des villages lacustres et fait écho à l'intégration du lac d'Aiguebelette au réseau des sites palafittiques classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'évènement a été élaboré en partenariat notamment avec le Département de la Savoie, la DRAC, le laboratoire Edytem CNRS).

Après présentation du programme de la manifestation, Stéphanie WEIBEL présente le budget prévisionnel.

LIBELLE		Intervenants	DEPENSES Montant en € TTC	RECETTES Montant en € TTC
ANIMATIONS SCIENTIFIQUES & PEDAGOGIQUES			7 650 €	
Atelier fouilles 3 jours	Jean-Pierre BLAZIN		600 €	
Formation 1/2 journée des intervenants	Jean-jacques Millet		200 €	
Atelier Alimentation	Equipe de Jean-jacques MILLET		600 €	
Atelier Céramique	Equipe de Jean-jacques MILLET (N ARETZ)		600 €	
Atelier ART	Equipe de Jean-jacques Millet (Sébastien DURLIN)		600 €	
Atelier Parures	Equipe de Jean-jacques MILLET		600 €	
Atelier Feu	Equipe de Jean-jacques MILLET		600 €	
Atelier Taille Silex	Equipe de Jean-jacques MILLET		600 €	
Atelier Lancer sagaie	Equipe de Jean-jacques MILLET		600 €	
Atelier Abeilles	M. POULAIN		150 €	
Atelier	Philippe GUILLONET		1 100 €	
Animations Musée Lac & Nature	FAPLA		600 €	
Animations sur le lac	Cap Emeraude		400 €	
Animations sur le lac	Vertes sensations		400 €	
Animations	Chrstian MALJOURNAL		pris en charge par le Département de la Savoie	
Conférences scientifiques			- €	
ANIMATIONS festives			6 425 €	
Atelier Tourneur Bois	Baptiste ANDRE		500 €	
Animations musicales Percussion	Jean-Marc KUGEL / Vocal'aise		600 €	
Animation Ufolep (Défraiements km)			200 €	
Animations de la Manufacture sonore			1 000 €	
Performances arborées en Musique			1 000 €	
Animation pour les jeu nes enfants	Cindy TROILLE		200 €	
Atelier lecture publique	Daniela VANIN		400 €	
Contes	Nathalie THOMAS		600 €	
Atelier objets artistitiques en vannerie (pirogues, ...etc)	Gianluca FIGUS		1 500 €	
Animation Maquillage	Cindy		425 €	
SOIREE MUSICALE SAMEDI			3 000 €	
Guinguette pour complément AEL			3 000 €	
COMMUNICATION			3 900 €	
Conceptions documents de communication			1 000 €	
Flyers pour AREA			800 €	
Impressions documents			900 €	
Goodies Pays du Lac - événementiel			700 €	
Réalisation vidéo, valorisation patrimoine et événementiel			500 €	
CONSTRUCTION DE PIROGUES			8 500 €	
Construction des pirogues			8 500 €	
DIVERS			7 000 €	
Location Matériel			3 200 €	
Tente préhistorique (son et image)			200 €	
Réalisation des coupes et des objets en bois			400 €	
Achat matériel divers (confection coupes récompenses bois, et matériel intervenants)			1 900 €	
Sécurité lieux			600 €	
Nettoyage des lieux			500 €	
Sable			200 €	
RESTAURATION			900 €	
Prise en charge repas animateurs, bénévoles			900 €	
Département de la Savoie - CTS volet local tourisme				8 000 €
Département de la Savoie (Service conservation du patrimoine)				8 500 €
EDYTEM				2 875 €
DRAC				3 000 €
SPONSORS				3 000 €
Reste à charge de la CCLA				12 000 €
TOTAL			37 375 €	37 375 €

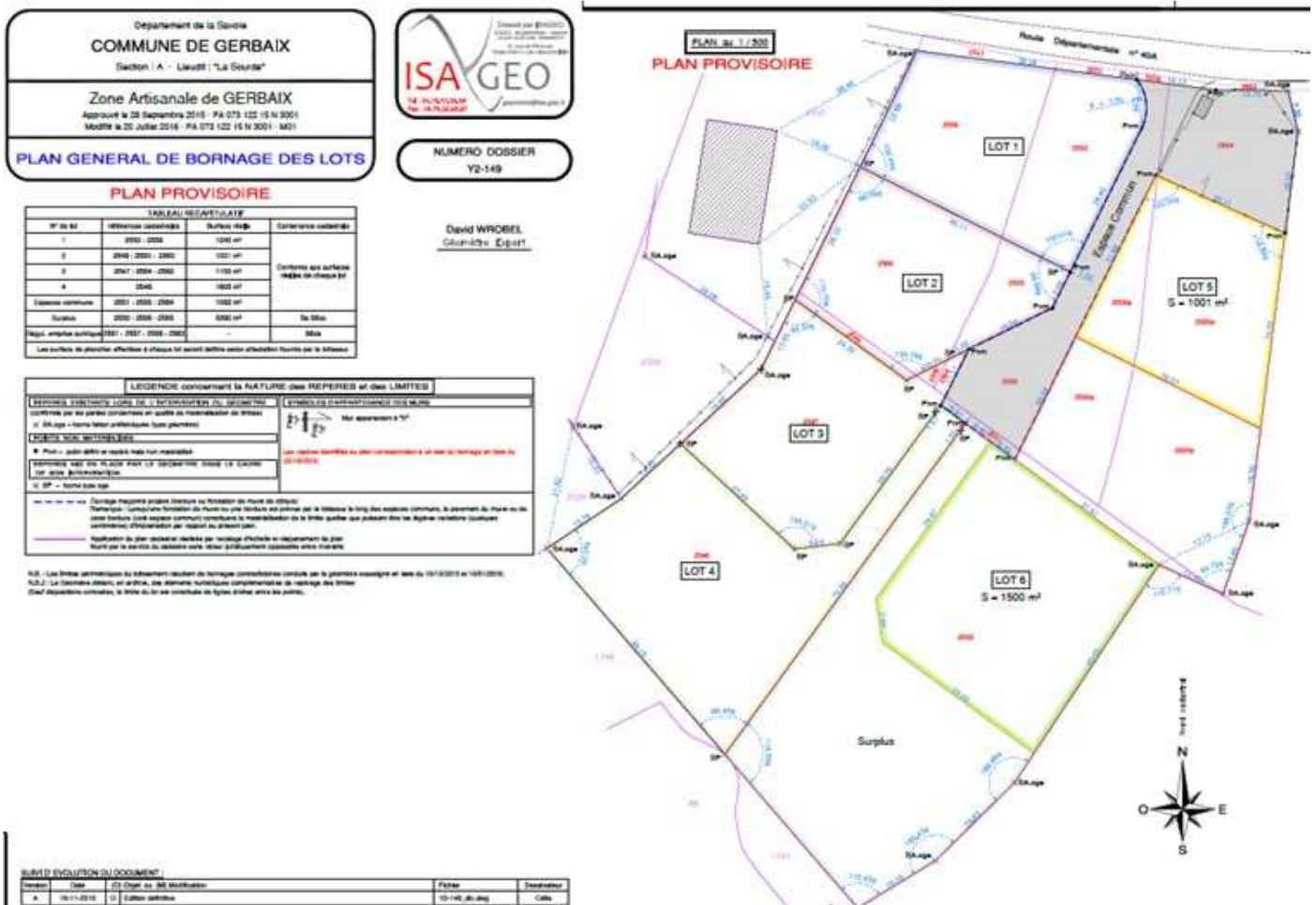
Concernant la subvention de l'Etat, le conseil communautaire est invité à délibérer pu solliciter l'aide des de la DRAC à hauteur de 3000 €.

Vote :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité, la demande de subvention auprès de la DRAC à hauteur de 3000 €.

10. Zone artisanale de Gerbaix - Approbation vente



Denis GUILLERMARD informe le conseil qu'une proposition d'achat a été transmise par M. Marjan LEKA gestionnaire d'une entreprise de rénovation en menuiserie – plâtrerie, pour l'acquisition du lot 6 (1500m²) de la zone artisanale de Gerbaix.

Il propose au conseil communautaire d'approuver cette vente au prix de 32 € HT / m² suivant les conditions déjà fixées par la CCLA.

Vote :

- Pour : 27

- Contre : 0
- Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité, la vente du lot 6 de la zone artisanale de Gerbaix au prix de 32 € HT/m² à M. Marjan LEKA.

11. Zone du Goutier (Information)

Suite à la proposition d'achat de la totalité de la masse 3 de la zone de Goutier pour l'implantation d'une surface commerciale (déplacement du SPAR et agrandissement), Denis GUILLERMARD rappelle que plusieurs réunions ont été organisées au niveau communal projet et notamment une rencontre associant les commerçants du secteur de Novalaise le porteur du projet.

Compte-tenu du contexte et de l'opposition exprimée par une large majorité des commerçants de Novalaise, Denis GUILLERMARD fait savoir qu'il n'y aura pas d'implantation du projet dans la zone du Goûtier.

12. Admissions non valeurs

Le conseil est invité par le Président à approuver l'annulation de créances irrécouvrables sur le budget Déchets (2011 à 2015), à la demande de la Trésorière d'un montant de 331€.

Vote :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité, l'admission en non-valeur pour un montant de 331 € Budget Déchets).

13. Questions diverses

► ALCOTRA

Stéphanie WEIBEL informe le conseil que le projet PETER a été définitivement retenu et qu'il a reçu la meilleure note des dossiers déposés suite à son instruction.

► DETR – Zone du Goûtier

Denis GUILLERMARD informe le conseil qu'une aide de 128 000 € a été attribuée par l'Etat (Préfecture de la Savoie) pour la réalisation des travaux d'extension de la zone du Goûtier au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

► **Vente propriété CCLA dite de l'ancienne Guinguette, commune d'Aiguebelette-le-Lac**

Denis GUILLERMARD informe le conseil que la propriété a bien été remise en vente par les agences mandatées à cet effet.

Date du prochain conseil communautaire : 21 Septembre 2017

Le Président,
Denis Guillermard



A blue circular stamp for the 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NANCES 73470 DU LAC D'AIGUEBELETTE' is overlaid with a blue ink signature.

Secrétaire de séance,
Ludovic Ayot, Directeur CCLA



A blue circular stamp for the 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NANCES 73470 DU LAC D'AIGUEBELETTE' is overlaid with a blue ink signature.